



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de PORTEL DES CORBIERES aux lieux dits « Le Fenouil , Ginestas,
Fontvieille, Courtalous et Videbouteille » déposé par la société RS PROJET CRE 4**

Par arrêté préfectoral du 09 septembre 2019 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mardi 1^{er} octobre 2019 au mercredi 30 octobre 2019 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Louis SERENE, ingénieur de l'équipement en retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Portel-des-Corbières, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse internet suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Portel-des-Corbières aux jours et heures d'ouverture au public à l'adresse internet indiquée ci-dessus.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Portel-des-Corbières.

Elles peuvent également être adressées dès l'ouverture et avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Portel-des-Corbières – 10 avenue des Corbières - 11490 PORTEL DES CORBIERES – à l'attention de Monsieur Louis SERENE, commissaire enquêteur.

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

pref-photovoltaique-portel@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- Portel-des-Corbières, siège de l'enquête publique, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Sigean, Roquefort-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Portel-des-Corbières :

- **mardi 1er octobre 2019 de 10 heures à 12 heures,**
- **mercredi 23 octobre 2019 de 10 heures à 12 heures,**
- **mercredi 30 octobre 2019 de 16 heures à 18 heures (jour et heure de clôture d'enquête).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Portel-des-Corbières ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque.](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque)

La personne responsable du projet est **Mr Jean-Jacques ARRIBE - RS PROJET CRE 4 - ZAC des champs de Lescaze - 47310 ROQUEFORT**

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :
Mr Olivier BOUSQUET, responsable des grands projets – tél. : 0553779748 ou 0646760824
@ : o.bousquet@reden.solar.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire,



Sylvie ESPUGNA